

COMMENT SENSIBILISER VOTRE PERSONNEL & VISITEURS?

POURQUOI SENSIBILISER AU TRI ?

Le tri sélectif est **obligatoire** mais surtout un **CHOIX DURABLE** et **LOGIQUE**

- ✓ Le tri permet une **gestion plus durable de nos ressources naturelles et énergétiques** : un déchet trié peut être recyclé plus facilement au lieu d'être incinéré ou mis en décharge !
- ✓ Le tri est **bénéfique pour votre image** : tout le monde trie aujourd'hui !
- ✓ Le tri ne requiert **pas d'investissements financiers conséquents**. Au contraire, le déchet trié et recyclé a de la valeur et peut **diminuer vos coûts de gestion**.

Un **tri réussi** passe donc par l'implication de **TOUT LE MONDE** au sein de votre organisme !

COMMENT SENSIBILISER AU TRI & LE REUSSIR ?

1. ENGAGEMENT

- Montrez, en tant que Direction, que vous vous engagez à améliorer la gestion des déchets sur votre site.
- Fixez-vous des objectifs et communiquez clairement dessus !
- Désignez un **responsable** déchets en charge du suivi général du tri, comptabilité des flux, suivi des indicateurs, veille légale,...
- voir fiche n°2 « **Pilotage et Administration des déchets** »
- Allouez un **budget** à la gestion des déchets et leur tri / diminution

2. MONITORING

- Faites un **bilan** de vos déchets : sources, types, volumes, dangerosité, publics cibles (ex. visiteurs, collaborateurs, enfants...)
- Contrôlez régulièrement la **qualité du tri et quantités** collectées / remises
- Donnez du **feedback positif** et/ou **négatif** au personnel et visiteurs / clients

3. INFRASTRUCTURES ADAPTEES

- Placez des **îlots de poubelles** dans les lieux de passage / à la source des déchets
- Apposez des autocollants et **signalétiques claires**
- Utilisez des **couleurs identiques/pictogrammes** lisibles
- voir fiche n°4 « **Matériel et îlots de tri** »

4. INFORMATION ET MOTIVATION

- Informez, motivez et impliquez tout le personnel **dès l'engagement**
- **Formez** votre personnel régulièrement et organisez des événements thématiques ou des concours ludiques !
- **Communiquez** sur les lieux de tri : pour le personnel et pour les **visiteurs**

5. LOGISTIQUE – impliquez toute la chaîne !

- Le **personnel de nettoyage** : formation, mise à disposition de sacs, entretien des poubelles et accompagnement régulier sur la qualité du tri
- Les **fournisseurs et responsables de bâtiments**
- Le **collecteur de déchets** : contrat, exigence d'un feedback de sa part.

SUR QUELS ELEMENTS COMMUNIQUER ?

→ GUIDER

Dans quelle poubelle va le déchet ? est-il recyclable ?

Ex. préciser qu'une bouteille / canette doit être vide avant de la jeter pour lui donner une seconde vie

**UN TRIEUR NE SACHANT PAS TRIER,
NE TRIE JAMAIS SANS... SON GUIDE DU TRI !!**

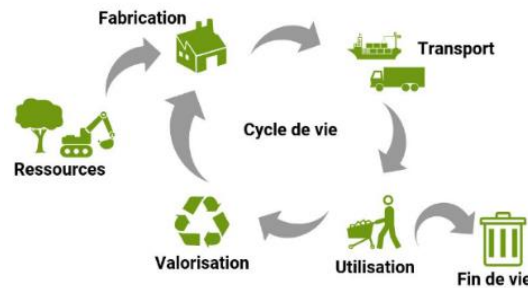


→ INFORMER

Où va le déchet après le tri ?

Comment est-il recyclé ?

Quel est l'impact positif du tri sur l'environnement et sur la création d'emploi ?



ET POUR SIMPLIFIER ENCORE D'AVANTAGE VOTRE TRI, PENSEZ PREVENTION !

« Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas »

Avant tout, réduisez votre production de déchets ! Moins ou pas de déchets équivaut souvent à une réduction des coûts et une économie.

DONNEZ DES CONSEILS SIMPLES

- **Évitez le superflu** : lors de chaque achat, posez-vous la question : est-ce réellement nécessaire ? Privilégiez la location ou le leasing.
- **Évitez les pertes** : vous pouvez vendre moins cher les denrées alimentaires proches de leur date de péremption ou faire don des restes (dans le respect de la chaîne du froid). Prévoyez des clauses d'annulation lors de vos événements afin que les participants vous préviennent à temps s'ils ne viennent pas.
- **Privilégiez le réutilisable** : vaisselle et couverts lavables, sucriers à bec verseur au lieu de sachets individuels de sucre, emballages réutilisables pour les livraisons, etc.
- **Utilisez ce que vous avez déjà à votre disposition** : l'eau du robinet est potable !
- **Réparez** pour prolonger la durée de vie de vos équipements et pensez à l'accessibilité des pièces détachées dans vos contrats ou garanties plus longues.
- Optez pour des **services plutôt qu'une simple propriété** : par exemple payer pour avoir un service d'éclairage adapté et sur-mesure, plutôt que d'acheter vous-même lampes et ampoules.



CONTACT & SUPPORT

Pour toute question, contactez le [Helpdesk](#) à l'adresse :
recyclepro@environnement.brussels

Autres **fiches Conseil Déchets** consultables :

- Fiche n°3 - Obligations de tri des déchets professionnels
- Fiche n°4 - Matériel et îlots de tri
- Fiche n°8 - Comment sensibiliser les services de nettoyage
- Fiche n°22 - Comment donner une seconde vie à vos déchets
- Fiche n°26 - Restrictions et bonnes pratiques en matière d'usage unique



LIENS UTILES

- Pour des infos détaillées et outils sur le tri : <https://recyclebxlpro.be/fr/>
- **Matériel de communication :**
 - [Autocollants gratuits via Fost Plus](#) ou [autocollants Recycle BXL Pro](#)
 - [Affiches Recycle BXL Pro](#)
- Testez-vous en ligne sur vos connaissances en matière de tri : [FostPlus](#) ou [Valipac](#)
- Pour un focus sur les [conseils zéro déchet pour les commerces et Horeca](#)
- Pour un focus sur le **réemploi** :
 - Membres des fédérations [Ressources](#) ou [Herwin](#)
 - [Liste des installations de préparation en vue du réemploi autorisées en RBC](#)